

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011 du bilan et du compte de résultat net au 31 décembre 2011, ainsi que du Rapport Général des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.

En conséquence, l'Assemblée Générale arrête au chiffre de 1 699 919 559 F CFA le montant du bénéfice net de cet exercice, après imputation de l'impôt y afférent.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales approuve toutes les conventions et opérations qui s'y trouvent mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice 2011 s'élève à 1 699 919 559 F CFA et compte tenu du Report à Nouveau antérieur de 331 447 813 F CFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 4 943 092 927 F CFA de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende brut de	2 430 000 000
- aux réserves libres	2 500 000 000
- le solde au Report à nouveau, soit	13 092 927

L'Assemblée Générale fixe à 2 700 F CFA bruts par action le montant du dividende total qui reviendra, au titre de l'exercice 2011 à chacune des 900 000 actions composant le capital soit 2 430 F CFA nets par action. Ce dividende sera mis en paiement à la diligence de la Direction Générale soit dans les vingt jours suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur DIARRA Ousmane, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur TAUZIAC Eric, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame DJIBO Mariam, cooptée lors de la réunion du Conseil du 12 octobre 2011 en remplacement de Monsieur ZADI KESSY Marcel, démissionnaire.

Le mandat d'Administrateur de son prédécesseur arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011, l'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame DJIBO Mariam, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. »

Huitième résolution

Le Conseil d'Administration en date du 12 octobre 2011 a constaté les démissions des Administrateurs ZADI KESSY Marcel et CASSAGNE Jean-Jacques par courrier respectivement en date du 19 mai et 16 septembre 2011.

L'Assemblée Générale prend acte de ces démissions et met fin au mandat de Messieurs ZADI KESSY Marcel et CASSAGNE Jean-Jacques à compter de la levée de la présente séance.

Après lecture du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve de leur gestion à Messieurs ZADI KESSY et CASSAGNE.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale après lecture du rapport de gestion, décide de ratifier la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Le Guennou Vincent en remplacement de Monsieur CASSAGNE Jean-Jacques démissionnaire effectuée en Conseil d'Administration le 12 octobre 2011 pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dixième résolution

L'Assemblée générale donne quitus aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations, à effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres de publicité.